

**Interpellation « Mobilité douce » ou « doux immobilisme » ? Les utilisateurs des TPN attendent avec impatience le prochain épisode du feuilleton des abribus.**

Il suffit de se déplacer dans le District de Nyon pour se rendre compte qu'en matière de déploiement d'abribus, notre ville, chef-lieu du District, est sérieusement à la traîne. En effet, la plupart, voire toutes les communes avoisinantes en sont déjà équipées.

Ce n'est pourtant pas un manque de volonté du Conseil communal qui en est responsable.

En effet – pour celles et ceux qui ont raté le début - un postulat déposé par le Parti indépendant nyonnais le 27 janvier 2020 demandait que la Municipalité octroie un mandat aux TPN pour choisir des abribus sur catalogue et les déployer le long du réseau urbain, postulat qui a été renvoyé à la Municipalité le 22 juin 2020. Celle-ci est revenue le 7 décembre 2021 avec le Rapport-Préavis 2021/23 demandant un crédit d'études de CHF 75'000.-, tout en précisant que le choix des abribus et leur déploiement seraient sous la responsabilité de la Municipalité (Service du territoire) et non pas des TPN. Ce crédit a été approuvé à une grande majorité le 7 février 2022 par notre Conseil. Le calendrier intentionnel du rapport-préavis prévoyait le lancement d'un appel d'offres en été 2022 suivi du dépôt d'un préavis de réalisation début 2023. Nous sommes en mars 2024 et toujours sans nouvelles du préavis de réalisation. Pourtant, l'idée de choisir des abribus « sur catalogue » était censée accélérer la réalisation du projet et diminuer son coût, en comparaison avec le malheureux Préavis 72 du 13 novembre 2017 qui avait été refusé le 26 février 2018 par notre Conseil en raison de son coût excessif.

Dès lors, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quel est l'état d'avancement de ce projet ?
2. Quand allez-vous déposer le préavis de réalisation ?
3. En supposant que ledit préavis sera accepté par le Conseil communal, quand allez-vous déployer les abribus ?
4. Avec le recul, ne pensez-vous qu'il aurait été quand-même plus efficace de mandater ce projet aux TPN comme l'avait demandé le postulat ?

Je remercie la Municipalité de ses réponses.

Robert Jenefsky  
Parti indépendant nyonnais

Nyon, le 21 février 2024